

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 13 août 1880](#)

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 13 août 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 2 p. (171r, 172v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 13 août 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50300>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 août 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Séblin, Charles \(1846-1917\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Sur la construction du pont du Familistère sur l'Oise. Godin annonce au préfet qu'il a reçu un procès-verbal du 10 août ordonnant la suspension des travaux du pont. Il se plaint d'avoir à laisser les ouvriers du chantier inoccupés au moment où le tablier devait être posé et alors que son usine est privée d'une voie indispensable. Il demande au préfet si la décision de la commission mixte doit se faire attendre.

Notes Destinataire : Charles Séblin est préfet du département de l'Aisne du 18 décembre 1877 au 8 octobre 1885.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Construction](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : pont sur l'Oise](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Quint 17 Avril 1880

Monsieur le Préfet

Je vous ai fait part à la date du 7^{de} de Paris que j'avais reçu de la part de l'Administration municipale, concernant le pont que vous m'avez autorisé à construire.

Je viens de recevoir, par procès-verbal en date du 10^{et}, confirmation d'avoir à suspendre les travaux. Je suis donc contraint, après toutes les négociations établies et au moment où le constructeur

se trouve prêt à poser le tablier du pont, à laisser les ouvriers innocents et à prolonger la situation onéreuse que fait à mon usine la privation d'une voie indispensable.

Je vous serai très-oblige, Monsieur le Préfet, de me faire connaître si la décision de la commission mixte doit se faire attendre, car j'aurais, dans ce cas, des arrangements à vendre avec mes ouvriers.

Ayez assez bon-pour
m'écrire un mot afin
de me faire à ce
sujet.

Très-vraiment
Monsieur le Préfet,
l'assurance de mon
entière considération

Le Directeur